

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 89 (Rect)

présenté par
M. Potier

ARTICLE 2**RAPPORT**

Au tableau de l'alinéa 255, après la treizième ligne, insérer la ligne suivante :

«

12 bis.	Nombre de projets ayant un impact sur la nutrition des femmes et des enfants de moins de deux ans	Transversal
---------	---	-------------

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La sous-nutrition est responsable de 45 % des décès d'enfants de moins de cinq ans dans le monde. Outre son caractère intrinsèquement inacceptable, ses conséquences sur le niveau d'éducation, la diffusion des maladies et la productivité des travailleurs sont incalculables.

Il existe un consensus de plus en plus fort parmi la communauté internationale pour reconnaître qu'une nutrition suffisante et de qualité est un facteur crucial du développement.

Aussi est-il indispensable que la France se dote des moyens de contrôler la contribution de sa propre politique de développement à l'objectif de réduction de la sous-nutrition, en particulier s'agissant des femmes et des plus jeunes enfants.